



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

Assemblée générale 2025

Procès-verbal dressé le 14 avril 2025

1. **Message de bienvenue.**

Début de l'AG à 19h04

14 -ème AG

Membres présents : 24

Membres excusés : 6

Remerciements à l'association de la Gavotte

Présentation des membres du comité

Membres du comité absents : aucun

Démissionnaires du comité : aucun

Annnonce des personnes qui nous rejoignent ensuite

2. **Désignation d'un scrutateur**

1 scrutateur s'est annoncé, Christian Starkenmann, que nous remercions.

3. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2024**

Le PV de 2024 est approuvé à l'unanimité

4. **Rapport annuel 2024**

ANPVA – Rapport d'activités 2024

Au service de nos membres, dont le nombre augmente, malgré quelques départs dû généralement au grand âge, nous allons vous proposer aujourd'hui de dispenser de cotisation les membres de plus de 90 ans qui deviennent membres honoraires. Nous avons aussi quelques nouveaux membres. Votre comité est également fidèle et stable avec ses membres. Hors comité, Julien Tinner étudiant, travaille bénévolement sur l'informatique de notre site web. Notre comité s'est

réuni 11 fois durant 2024.

Pendant cette année, nous avons continué nos actions pour différentes causes à 3 niveaux :

Au niveau communal:

Domaine des Ormeaux, secteur du chemin de Belle Cour, recours de l'ANPVA contre l'autorisation définitive de construire de 6 villas contigües.

Pour ce dossier très important pour la préservation de l'environnement du vallon de l'Aire, nous voudrions vous rappeler que l'Office des Autorisations de Construire (OAC) a délivré le 5 mai 2021 une autorisation de construire à la FPLC pour la réalisation d'un ensemble de 6 villas contigües. Cette parcelle située à 40 mètres de l'Aire fait partie intégrante d'un secteur très riche en biodiversité, d'un couloir biologique reconnu et bordant une forêt majeure protégée. Elle fait partie, historiquement et écologiquement, du domaine des Ormeaux.

L'ANPVA avec 13 de nos membres, voisins de ce projet, s'est opposée fortement à cette autorisation de construire et nous avons déposé le 14 juin 2021 au Tribunal administratif de Première Instance, un recours contre cette autorisation.

Pro Natura Genève relevant le caractère exceptionnel de ce lieu a également déposé un recours pour sauvegarder ce site qui abrite une flore, une faune et des insectes rares.

L'association Pic-Vert a soutenu financièrement notre action.

Le Site c'est révélé exceptionnel par la morphologie du terrain, elle accueille plusieurs espèces végétales protégées et une très grande variété d'entomofaune. C'est une richesse biologique exceptionnelle pour la commune d'Onex et le canton de Genève.

Le TAPI a rendu son jugement le 21 décembre 2023 en annulant l'autorisation de construire DD 113'542 délivrée par la Département du Territoire le 5 mai 2021.

En janvier 2024, pour donner suite au recours interjeté par la Fondation pour la Promotion du Logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) auprès de la Cour de Justice, le comité a décidé de poursuivre ainsi que les membres recourant et Pro Natura.

Le recours de l'ANPVA lancé sur la DD113542, interjeté par la FPLC auprès de la Cour de Justice ayant été déposé, le comité a été favorable sur la poursuite par l'ANPVA de la procédure en justice 2ème instance et plus tard au Tribunal Fédéral, si nécessaire.

La Cour de justice rendit son jugement à la fin des répliques des parties et en confirmant ainsi le jugement du TAPI de l'annulation de l'autorisation de construire, et nous donna une nouvelle fois raison. La FPLC n'ayant pas déposé un recours au Tribunal Fédéral, la cause fut gagnée par les recourants.

Une communication a été envoyée à tous les requérants ainsi qu'à la mairie d'Onex. Il semble que ce soit la première fois à Genève que la Nature et la biodiversité l'ont emporté sur l'acte de construire et une autorisation en force. Un article sera consacré à cette belle victoire dans le prochain magazine Pic Vert.

Aujourd'hui afin de garantir la protection définitive de cette prairie et en général du domaine des Ormeaux, l'ANPVA a fait une demande de protection du site auprès de l'OCAN, de l'Office de l'Urbanisme et du Office du Patrimoine et des Sites, avec copie à la commune d'Onex. Pro Natura Genève a fait de même auprès de l'Office de l'Urbanisme. Nous sommes dans l'attente de la décision de l'Etat. Nous remercions tous les recourant qui ont aussi contribué financièrement, ainsi que le soutien financier de Pic Vert, ce qui a permis de renforcer les fonds de l'ANPVA et financer ainsi les frais de justice.

Les Cherpines

De nombreuses réunions se sont tenues concernant le projet pharaonique des Cherpines.

Le 18 mars 2024, avec les promoteurs qui ont été favorable pour lancer une étude alternative avec les mandataires que vous entendrez à 20h00.

Des rencontres ont également eu lieu avec les représentants de l'Office de l'urbanisme pour des discussions sur l'étude des surfaces à bâtir, sur la distance à l'Aire des constructions, sur le déficit scolaire obligeant les enfants du cycle a remonter sur Confignon déjà surchargé, d'où la tangentielle de bus qui défigurerait le vallon de l'Aire.

Une autre incongruité est le fait que la commune de PLO a demandé au Grand Conseil de changer la loi pour légaliser la pièce D. La zone sportive a été assignée sur PLO et la densité a été reportée sur la zone D, à Confignon. Le président et la vice-présidente de Cherpines Autrement ont été auditionnés. Un avis de droit a été demandé et envoyé au Conseil municipal et au Conseil administratif de Confignon.

Le 8 octobre, des membres du comité ont assisté à la présentation du PLQ, séance publique à la salle communale de Confignon, en présence de 2 conseillers d'Etat : Monsieur Hodgers et Madame Hiltpold. Séance houleuse où toutes les réponses aux questions du public n'ont pu être données.

Le 11 octobre 2024 suivi avec l'alternative de projet des promoteurs, Jacques Roulet et Anne-Claude Vallée avec des représentantes de l'ASC, ont rencontré, les membres de GD Cherpines ainsi que les architectes de la proposition alternative qui propose le concept de forêt entre les bâtiments, étude que vous découvrirez en deuxième partie de notre assemblée.

En fin d'année, l'ANPVA a aussi préparé 7 textes techniques en réponse à l'enquête publique.

Remerciements aux membres du comité qui ont travaillé sur ces textes compliqués, textes aussi envoyés aux membres du conseil municipal de Confignon et de Plan-les-Ouates fin janvier, les autres

associations et propriétaires font de même. Ces textes comprennent des informations très professionnelles qui nourrissent le développement du projet.

Suivi Chemin du Pont-du-Centenaire

La pétition P2197 « Pour fermer la circulation des transports individuels motorisés (TIM), non bordiers, pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex. », a été déposée le 13 février 2024 par Christian Starkenmann et Anne-Claude Vallée-Meier et soutenue par l'ANPVA. La pétition a récolté 447 signatures, dont 350 validées. Les 2 pétitionnaires ont été auditionnés le 25 mars 2024, par l'office cantonal des transports le 22 avril 2024 et les autorités communales d'Onex le 13 mai 2024. Suite à ces auditions, la commission des pétitions a décidé à l'unanimité d'apporter son soutien à cette pétition. Le Grand Conseil lors de sa séance du 21 juin a adopté et renvoyé la pétition au Conseil d'État.

En réponse 2 études ont été engagées par l'office cantonal des transports (OTC). La première étude vise à établir une vision cohérente du schéma de circulation sur le territoire des communes de Bernex, Onex, Confignon et Plan-Les-Ouates. La seconde étude concerne la requalification de la route du Grand-Lancy, dont l'objectif est d'aménager une ligne de transports collectifs sur l'ensemble du tracé et de sécuriser les flux piétons et cyclables, y compris sur le chemin du Pont du Centenaire.

De plus, le nant longeant le chemin du Pont-du-Centenaire nécessite des travaux pour sécuriser le chemin qui s'effondre dans le nant. Par la même occasion des travaux pour un très beau projet de renaturation du nant et de ses berges sont envisagés. Ces travaux pilotés par la commune d'Onex et l'État, prévus en 2025, occasionneront une fermeture temporaire du chemin d'environ 6 mois. Cependant un passage pour les piétons et les vélos poussés sera maintenu et une déviation pour les transports motorisés sera proposé. Cette fermeture temporaire permettra d'étudier le flux des voitures sur les autres itinéraires.

Communication

Site internet ANPVA, sur le nombre de visites, comptage, organisation du site, on constate une fréquentation d'environ 1'000 visites par mois. Cela vaut la peine de l'alimenter fréquemment. Vous êtes les bienvenus pour l'étudier et faire des propositions. Nous remercions Madame Monticelli pour ses poèmes à chaque saison et nous encourageons chacun de vous à participer également.

Communication réseaux sociaux : Sur Instagram, un compte ANPVA a été créé avec le titre « levaldaire ». Vous pouvez tous et toutes devenir membre...Notre membre du comité Frédéric Vivien planifie les parutions et vérifie les contenus. C'est une nouvelle initiative qui remplace notre newsletter et d'autres réseaux sociaux sont envisagés pour la communication.

Nouveau fichier des membres fait par notre secrétaire Jean-Luc Dumont

Cette nouvelle forme de fichier permet de contrôler tous les paiements des cotisations par les membres et de différencier les cotisations des dons entre autres. Il permet aussi de tenir les statistiques nécessaires au suivi administratif de l'ANPVA.

175^{ème} anniversaire de la commune d'Onex et réunion avec le conseil administratif d'Onex

L'ANPVA est représentée par Anne-Claude Vallée dans le comité d'organisation de l'événement sur l'invitation du CA d'Onex. Dates de la manifestation pour le premier événement les 8 et 9 novembre 2025.

Le lancement aura lieu au manège d'Onex, l'ANPVA sera présente et fournira les raclettes le samedi de 11 à 20 heures et le dimanche de 11 à 18 heures. Nous allons contacter les membres ANPVA onésiens pour participer.

Séance au Conseil administratif de la commune d'Onex

Le 8 octobre, le comité de l'ANPVA a aussi été reçu par le Conseil Administratif d'Onex pour expliquer ses buts et préoccupations, certains étant membre de l'ANPVA. Les actions faites dans le passé comme les actions en cours dont le recours au chemin de Belle Cour et les constructions au domaine des Ormeaux ont été évoqué. Aussi le chemin du Pont du Centenaire, les Cherpines. Une collaboration avec la newsletter d'Onex serait à exploiter. Les concours lancés par la commune sur Place du Village et la salle des fêtes a aussi été discuté.

Relations avec l'Etat

Gouvernance de l'Aire

Les 3 groupes de travail sur l'image directrice, sur l'eau et sur les incivilités qui réunissaient de nombreux intervenants, se sont réunis pendant l'année 2024 en attente de la réponse de l'Etat concernant la situation sur ce dossier. Le but de l'ANPVA et d'autres associations consiste à avoir une loi pour protéger le vallon de l'Aire.

Par suite d'un récent communiqué du département d'Etat sur la gouvernance de l'Aire, qui renvoyait aux calendes grecques l'élaboration d'une loi pour la protection du vallon de l'Aire, le Grand conseil par deux motions a renvoyé la copie au conseiller d'Etat après l'avoir déclaré inacceptable. Les associations n'ont pas eu la possibilité d'intervenir fin 2024, mais sous l'égide de l'ASC un courrier a été envoyé.

Cependant cette année, Monsieur le conseiller d'état Antonio Hodgers a envoyé un courrier annonçant la décision de l'Etat, sans consultation des Associations qui ont participés activement aux séances de la Gouvernance de l'Aire, de mettre fin aux études des mandataires de l'Etat en leur demandant un rapport final d'étude avec pour objectif de mettre en place une « Image Directrice »

pour plusieurs années, afin de pouvoir l'adapter dans le temps, puis d'éventuellement d'établir plus tard une Loi de protection de l'Aire. A la lecture de ce rapport ANPVA bien que regrettant l'établissement d'une loi, n'a pas de remarques majeures, ce plan directeur tient compte de nos demandes et propositions pour les aménagements et protections de l'Aire. Le Conseil municipal d'Onex dans sa séance du 4 mars 2025 a accepté ce Plan directeur de l'Aire. Les Associations par un courrier ont demandé de pouvoir faire ses remarques sur ce rapport dans un esprit de concertation.

Collaboration avec d'autres associations

Le comité de l'ANPVA, à la suite de la demande de l'ASC, a accueilli lors de son comité de décembre madame Robert-Tissot et madame Sonnevile-Dings pour une vision d'ensemble de la mobilité dans le vallon de l'Aire. Le 30 octobre 2024, l'ASC a organisé avec l'Association communale bernésienne une conférence/débat du conseiller d'État en charge des mobilités, Monsieur Pierre Maudet. La gestion de la mobilité est devenue une priorité et une urgence afin de mieux appréhender non seulement le trafic des nombreux chantiers mais également le trafic de transit ainsi que celui des habitants pour les nuisances, la protection de l'environnement et le bien vivre ensemble.

L'Union faisant la force, cette collaboration entre associations est essentielle afin de proposer des infrastructures et des services de transport qui répondent réellement aux besoins de chacun – surtout des riverains - pour ne pas défigurer le vallon de l'Aire avec des projets de tangentiels, d'autoroute, etc...L'ASC qui travaille sur ce dossier depuis des décennies a fourni un utile rappel historique des diverses motions et initiatives et partagera ses documents avec les membres du comité de l'ANPVA.

L'ANPVA est aussi membre de Cherpines Autrement, une association faitière pour solidariser les efforts, clarifier les modes de communication et d'implications entre les associations, pour le développement des Cherpines.

L'ANPVA a travaillé aussi étroitement avec Pro Natura Geneve tout au long de la procédure de recours au chemin de Belle-Cour ce qui a permis de gagner le recours et de poursuivre aujourd'hui avec les demandes de protection du site des Ormeaux.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à poser des questions, si vous le souhaitez.

5. Rapport du trésorier pour l'exercice 2024.

Lecture par Jacques Roulet du rapport du trésorier (voir annexe)

6. Rapport des vérificateurs aux comptes.

Rapport de Lecture du rapport par Mme A-C Vallée

Le rapport est conforme (voir annexe).

Les comptes sont acceptés.

7. Adoption des divers rapports de l'exercice 2024 et décharge au comité.

Approbation générale, pas d'abstention ni de refus

8. Fixation de la cotisation annuelle.

Inchangées pour 2026, soit 30 CHF/membre, 10 CHF/membre additionnel,
Gratuit 3eme personne, 40 CHF par famille.

Proposition d'exonération des membres de plus de 90 ans.

Accepté à l'unanimité.

9. Election des membres du comité

Le comité se représente. Les vérificateurs sont connus.

Election confirmée par l'assemblée.

10. Propositions individuelles

Pas de proposition individuelle.

11. Divers

Fin des échanges.

Présentation publique dès 20h00

« Etude alternative au développement du projet immobilier des Cherpines » présentée par Madame Daniela Liengme Architecte SIA associée au bureau Liengme-Mechkat et Madame Guillermina Cecci Architecte urbaniste UBA, fondatrice du bureau Atelier des Lieux et des Liens.

Remerciements et clôture de l'assemblée générale à 20h01

Le verre de l'amitié s'est déroulé dans la bonne humeur.